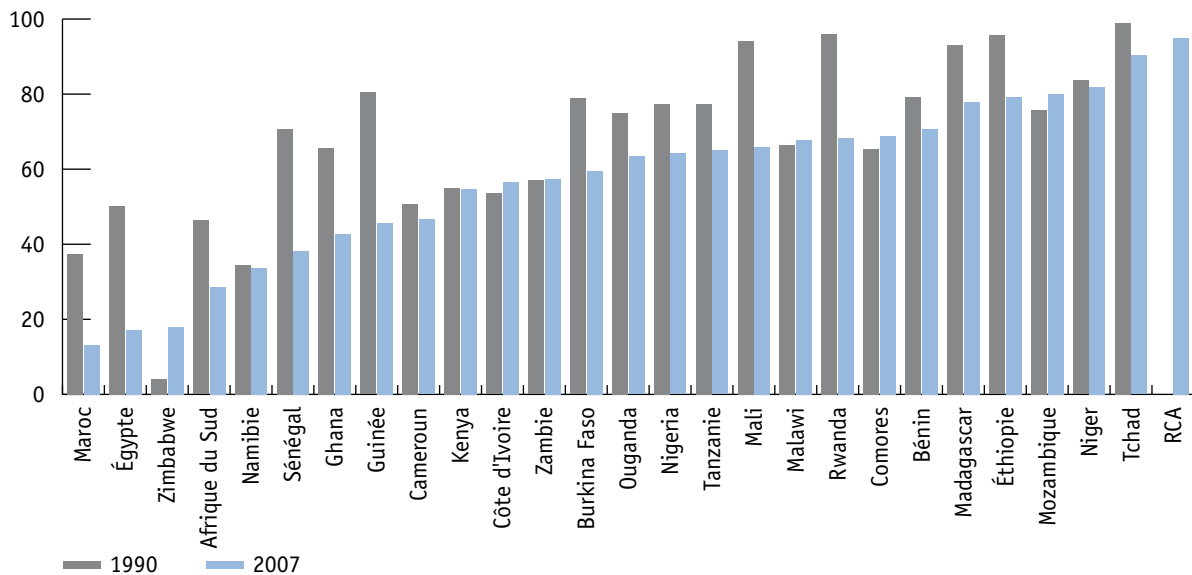


Figure 52 : Pourcentage de la population urbaine vivant dans des taudis (pays sélectionnés), 1990 et 2007



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT⁶⁵

La coopération internationale et les partenariats mondiaux jouent un rôle crucial dans la réalisation des OMD. L'aide publique au développement (APD) en faveur de l'Afrique demeure très inférieure à l'engagement d'y consacrer 0,7 pour cent du PIB, souscrit par le Groupe des Huit (G8) au sommet de Gleneagles en 2005. Le G8 a réaffirmé sa volonté de renforcer les partenariats entre partenaires du développement et pays en développement. Par ailleurs, la nouvelle coopération Sud-Sud entre

les nations émergentes offre des perspectives de croissance et de développement qu'il convient d'exploiter pour la réalisation des OMD en Afrique.

On ne peut surestimer l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la réalisation de ces objectifs. L'Afrique est à la traîne par rapport à toutes les autres régions en matière d'utilisation des TIC. Les frais élevés associés à la connexion large bande en Afrique ont des conséquences directes sur le taux d'utilisation des TIC à l'échelle du continent. Par conséquent, il est primordial de s'attaquer à ce problème afin d'améliorer l'accès à ces technologies. Dans l'ensemble, les progrès vers la réalisation de l'Objectif 8 restent lents et il importe de renforcer les efforts en vue de tirer pleinement parti des avantages offerts par les partenariats mondiaux.

⁶⁵ Les données relatives à certains indicateurs de l'Objectif 8 n'ont pas été mises à jour depuis le *Rapport OMD 2010* et l'accent sera mis dans la présente édition sur les indicateurs de cet objectif ayant été mis à jour et pour lesquels des données sont désormais disponibles dans la plupart des pays.

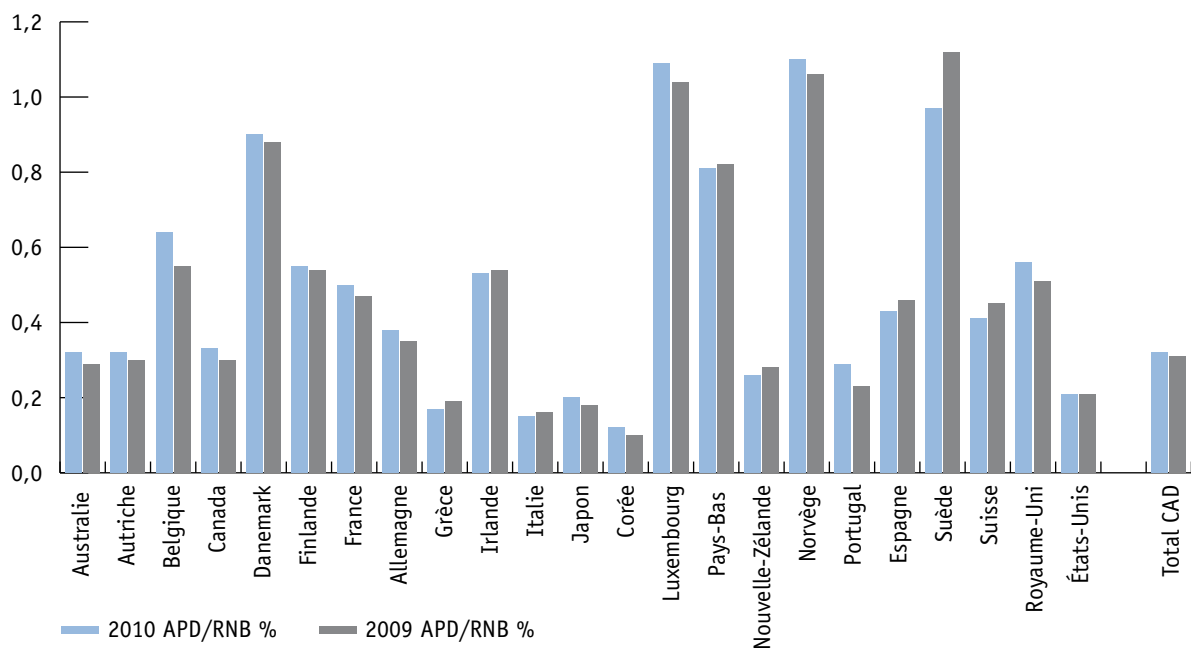
Cible 8A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non-discriminatoire

Depuis le début de la crise financière et économique qui a ébranlé le monde en 2007 et 2008, la reprise mondiale a figuré en bonne place dans l'ordre du jour de plusieurs forums internationaux. Les discussions se sont poursuivies en 2010 en vue de trouver les moyens d'assurer une reprise durable. Parmi celles-ci, les plus marquantes ont été les sommets du G20, y compris le quatrième Sommet du G20 à Séoul, en novembre 2010, qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action détaillé, le Plan d'action de Séoul, dans lequel les pays membres ont réaffirmé avec force la nécessité de parvenir à une croissance robuste, durable et équilibrée et renouvelé leur promesse de ne pas recourir au protectionnisme. Mais cela n'a nullement empêché l'apparition de pressions protectionnistes croissantes sous l'effet des fluctuations intempestives des taux de change. L'incidence de telles velléités sur l'économie mondiale pourrait en effet s'avérer fort négative, ce qui serait d'autant plus préjudiciable à la croissance économique de l'Afrique. Par conséquent, les efforts se sont également concentrés sur les moyens de supprimer les principaux goulets d'étranglement afin de parvenir à une croissance durable et résiliente. Le *Rapport de suivi mondial* (Banque mondiale et FMI, 2011) met en lumière certaines mesures phares qui contribueraient à intégrer les pays en développement les plus pauvres au sein du système des échanges mondiaux, à savoir : (i) extension de l'accès en franchise de droits et non contingenté aux marchés appliqué aux exportations en provenance de ces pays ; (ii) fourniture d'une assistance financière et technique pour faciliter les échanges commerciaux ; et (iii) simplification des règles d'origine au titre des accords commerciaux préférentiels.

Dans le contexte du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les pays du G20 avaient envisagé l'année 2011 comme une fenêtre d'opportunités. Les négociations se sont intensifiées entre les pays membres de l'OMC pour conclure ce cycle avec succès, et dont l'issue finale dépend en grande partie de la conduite des négociations. À en juger par l'enthousiasme émis à ce titre par les différentes parties prenantes, le Cycle de Doha aboutira très vraisemblablement à la conclusion positive, ambitieuse, globale et équilibrée que les dirigeants du Groupe de 20 avaient envisagée. Les groupes de négociation ont intensifié leur engagement et leurs efforts en vue de faire aboutir leurs travaux. Cependant, l'absence de progrès dans certains domaines clés des négociations risque d'être préjudiciable à l'aboutissement de ces discussions.

Le processus de développement et de consolidation des liens Sud-Sud, notamment entre l'Afrique et ses partenaires émergents que sont la Chine, l'Inde et le Brésil, qui est en cours depuis plusieurs années, aura d'importantes implications pour le développement du continent. Le commerce Sud-Sud a connu une progression remarquable, passant de 500 milliards de dollars USD en 1990 à 2,9 trillions de dollars USD en 2008, ce qui représentait 19 pour cent du volume total des échanges mondiaux (OCDE, 2010). Cependant, les pays africains ne sont pas parvenus à tirer pleinement parti de cette évolution pour améliorer leurs balances commerciales. En 2008, ils ont accusé un déficit, leurs importations en provenance de leurs partenaires du Sud ayant dépassé leurs exportations vers ces pays. Il est désormais indispensable que le continent profite du potentiel offert par la coopération Sud-Sud en matière d'investissements, de commerce et de transferts technologiques. Les efforts d'intégration

Figure 53 : APD nette en pourcentage du RNB, 2009 et 2010



Source : OCDE (2011).

régionale visant à réduire les barrières tarifaires et les frais imposés par les réglementations frontalières doivent être renforcés afin que l'Afrique puisse pleinement profiter du commerce Sud-Sud. En outre, comme le souligne le rapport 2010 sur *Le développement économique en Afrique* de la CNUCED, il appartient à l'Afrique de gérer l'évolution de ses relations avec ses partenaires du Sud d'une manière susceptible d'appuyer et d'accroître le progrès technologique, l'accumulation de capital et la transformation structurelle dans la région.

Les négociations relatives aux Accords de partenariat économique (APE) entre les pays africains et l'Union européenne (UE) se poursuivent toujours mais ne progressent guère. Concernant l'Afrique centrale, les discussions portent, entre autres,

sur l'accès aux marchés, les règles d'origine et les mesures y afférentes. Seul un pays d'Afrique centrale, le Cameroun, a décidé en 2009 de conclure avec l'UE un APE intérimaire, limité aux marchandises. La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) est la seule région dont tous les États membres ont signé cet APE intérimaire. Des négociations se poursuivent également entre l'UE et les pays d'Afrique de l'Ouest, les pays de l'Afrique orientale et australe, et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Tableau 11 : Aide bilatérale totale des pays membres du CAD, tous secteurs confondus, 2005-2010 (en millions de dollars USD)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Total pays CAD</i>	<i>107 838</i>	<i>104 814</i>	<i>104 206</i>	<i>121 954</i>	<i>119 781</i>	<i>128 728</i>
Australie	1 680	2 123	2 669	2 954	2 762	3 849
Autriche	1 573	1 498	1 808	1 714	1 142	1 199
Belgique	1 963	1 977	1 951	2 386	2 610	3 000
Canada	3 756	3 683	4 080	4 795	4 000	5 132
Danemark	2 109	2 236	2 562	2 803	2 810	2 867
Finlande	902	834	981	1 166	1 290	1 335
France	10 026	10 601	9 884	10 908	12 600	12 916
Allemagne	10 082	10 435	12 291	13 981	12 079	12 723
Grèce	384	424	501	703	607	500
Irlande	719	1 022	1 192	1 328	1 006	895
Italie	5 091	3 641	3 971	4 861	3 297	3 111
Japon	13 126	11 136	7 697	9 601	9 457	11 045
Corée	752	455	696	802	816	1 168
Luxembourg	256	291	376	415	415	399
Pays-Bas	5 115	5 452	6 224	6 993	6 426	6 351
Nouvelle-Zélande	274	259	320	348	309	353
Norvège	2 794	2 945	3 735	4 006	4 086	4 582
Portugal	377	396	471	620	513	648
Espagne	3 018	3 814	5 140	6 867	6 584	5 917
Suède	3 362	3 955	4 339	4 732	4 548	4 527
Suisse	1 772	1 646	1 685	2 038	2 310	2 295
Royaume-Uni	10 772	12 459	9 849	11 500	11 283	13 763
États-Unis	27 935	23 532	21 787	26 437	28 831	30 154

Source : OCDE (2011)

Note : données préliminaires pour 2010.

Cible 8B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Indicateur 8.1: Montant net de l'APD totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du CAD/OCDE

L'aide publique au développement (APD) des pays CAD/OCDE à l'Afrique a atteint 29,3 milliards de dollars USD en 2010, en progression de 3,6 pour cent par rapport à 2009 et représentant le montant le plus élevé depuis 1992. Mais malgré cette augmentation, la proportion de l'APD nette des États membres du CAS/OCDE par rapport à leur revenu national brut (RNB) demeure au même niveau qu'en 2005, c'est-à-dire à 0,32 pour cent⁶⁶. Le Luxembourg et la Norvège ont consacré plus de 1 pour cent de leur RNB à l'APD en 2010 (soit respectivement 1,09 et 1,10 pour cent), un pourcentage légèrement supérieur à celui de l'an passé. La Suède, le Danemark et les Pays-Bas ont encore cette année dépassé la cible des Nations Unies fixée à 0,7 pour cent du RNB.

Si l'on exclut les subventions accordées au titre de l'allègement de la dette, l'APD bilatérale versée à l'Afrique en 2010 n'a baissé que de 0,1 pour cent par rapport à 2009. D'autre part, l'APD totale en provenance des pays CAD est passée de 119,7 milliards de dollars en 2009 à 128,7 milliards en 2010, la contribution américaine étant toujours supérieure à celle de tout autre membre du CAD.

Le ratio APD/RNB moyen pour tous les pays CAD était de 0,32 pour cent en 2010, un niveau inférieur au ratio de 0,36 pour cent projeté par le sommet G8 de Gleneagles en 2005. Cependant les États

membres de l'UE qui adhèrent également au CAD ont alloué 0,46 pour cent de leur RNB à l'APD en 2010, soit plus que la proportion de 0,44 pour cent de 2009. Les raisons principales de cette progression de l'APD accordée par la plupart des pays de l'UE membres du CAD tenaient à une augmentation des subventions bilatérales combinées avec des prêts, et aux remises de dettes. Les États-Unis ont dépassé l'objectif qu'ils s'étaient fixés de doubler leur aide à l'Afrique (hors Afrique du Nord) entre 2004 et 2010, avant même la date cible.

De manière générale, les engagements pris au sommet de Gleneagles de 2005 à l'égard de l'Afrique n'ont pas été tenus et cela a été imputé à la mauvaise performance économique de certains donateurs. L'aide versée aux pays africains ne devrait augmenter que de 1 pour cent par an en termes réels entre 2011 et 2013. Il est cependant encourageant de constater que les pays en développement ont également bénéficié du concours de donateurs non membres du CAD ainsi que de donations du secteur privé dans certaines économies avancées.

Indicateur 8.2 : Proportion de l'APD bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

La part du secteur social dans l'APD accordée par les pays du CAD à l'Afrique en pourcentage du total des engagements bilatéraux a légèrement augmenté, passant de 42,6 pour cent en 2008 à 44,8 pour cent en 2009. Sur le montant global affecté au secteur social, les services de santé, y compris de santé reproductive, ont reçu la part la plus importante, soit 11,5 pour cent du total. La Grèce et l'Irlande ont attribué une affectation plus importante au secteur social qu'aux autres

⁶⁶ Calcul basé sur des données préliminaires de l'OCDE pour 2010.

Tableau 12 : APD accordée à l'Afrique, par secteur, 2005-2009 (en % du total des engagements bilatéraux)

Secteur	2005	2006	2007	2008	2009
Social	27,4	28,7	43,7	42,6	44,8
Économique	7,7	4,4	10,0	16,1	11,6
Production	3,9	5,1	6,4	6,5	7,8
Multisectoriel	5,3	3,2	5,1	5,1	4,8
Programme général d'aide	5,2	8,0	9,2	8,4	10,2
Dette	36,5	40,8	12,7	7,5	7,4
Humanitaire	11,7	8,7	11,2	12,0	11,9
Autre	2,2	1,2	1,7	1,9	1,6

Source : OCDE (2011).

secteurs (70 et 61 pour cent, respectivement) au titre de leur APD, en accordant une contribution plus grande à l'éducation.

La plupart des autres secteurs ont enregistré une baisse dans le montant de l'APD qui leur était attribuée en 2008-2009, exception faite du secteur de la production (en augmentation de 6,5 à 7,8 pour cent) et du programme général d'aide (en augmentation de 8,4 à 10,2 pour cent) (*Tableau 12*). Dans le secteur de la production, ce sont l'agriculture, la pêche et la foresterie qui ont bénéficié de la majeure partie des fonds versés au titre des engagements bilatéraux. Cela signale peut-être un changement d'orientation, aussi bien en Afrique que chez les bailleurs de fonds, en faveur de l'agriculture, considérée comme un moteur de la croissance et de la sécurité alimentaire, particulièrement au vu des récentes escalades mondiales des prix des denrées alimentaires. Cependant, comme il a été mentionné à propos de l'Objectif 1, il est important que la communauté des bailleurs de fonds

réponde aux exigences du développement agricole à long terme plutôt qu'aux besoins à court terme des programmes d'assistance alimentaire. Une perspective de plus longue durée s'impose pour parvenir au développement durable de l'Afrique et lui permettre ainsi de réduire la faim et la pauvreté.

Cible 8D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme

Indicateur 8.10 : Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ)

Depuis la publication du *Rapport OMD 2010*, quatre pays (Guinée-Bissau, Libéria, RDC et Togo) ont atteint leur point de décision PPTÉ, satisfaisant

ainsi aux conditions requises pour bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un allègement définitif de leur dette. Outre ces pays, les Comores ont atteint la phase intérimaire (située entre les points de décision et d'achèvement), et deviennent également admissibles à l'allègement de la dette. À la mi-décembre 2010, vingt-six pays d'Afrique avaient atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, quatre se trouvaient en phase intérimaire, soit entre les points de décision et d'achèvement (Comores, Côte d'Ivoire, Guinée et Tchad), et trois autres étaient sur le point d'atteindre le point de décision (Érythrée, Somalie et Soudan) (*Tableau 13*).

Des progrès significatifs ont été réalisés par les pays africains dans la gestion du fardeau élevé de leur dette, dans le cadre de l'Initiative PPTE. Il faut néanmoins rester vigilant dans ce domaine car certains pays ayant atteint le point d'achèvement continuent d'encourir un risque d'endettement

élevé. Par exemple, la RDC avait consenti des garanties publiques sur des prêts assortis de conditions favorables qu'elle avait obtenus pour le financement de projets d'infrastructures à grande échelle.

Les 30 pays qui ont atteint leur point de décision ou d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE avaient bénéficié, en octobre 2010, d'un allègement de la dette à hauteur de 36 milliards de dollars USD en prix courants. Les chiffres indiquent que les budgets affectés à la réduction de la pauvreté dans les pays ayant atteint leur point de décision ont augmenté depuis le lancement de l'Initiative PPTE. Néanmoins, l'endettement continue à grever les efforts des pays africains en vue de réaliser les OMD en raison de l'insuffisance de l'allègement de la dette obtenu. Ces pays ont vu ainsi leur marge de manœuvre réduite en matière de politique budgétaire, ce qui les a empêchés d'étendre l'application de certaines mesures critiques pour la réalisation des OMD.

Encadré 7 : Le Mozambique et la soutenabilité de la dette

Tous les pays du monde contractent des dettes, tant intérieures qu'extérieures. Cependant, il est vital pour un pays de maîtriser l'accumulation de la dette publique. Face à cet impératif, les pays les moins avancés (PMA) sont particulièrement vulnérables au niveau de leurs recettes en devises, du fait de l'absence de diversification dans la structure de leurs exportations. Mais le Mozambique s'en sort honorablement à cet égard.

En effet, le Mozambique a tablé sur sa réputation de pays pacifique et politiquement stable pour bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette dans le cadre de divers aménagements multilatéraux et bilatéraux. Il a parallèlement réussi à augmenter ses rentrées en devises grâce à une hausse sensible du volume de ses exportations, qui représentait 12,7 pour cent du PIB dans les années 1990 contre 28,8 pour cent du PIB durant la première décennie du millénaire. De ce fait, sa performance au niveau de l'Indicateur 8.12 (service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services) s'est notablement améliorée, avec une chute de 20 pour cent environ en 1997 à près de 2,5 pour cent en 2009. Néanmoins, le Mozambique devra surveiller toute hausse soutenue de l'encours total de sa dette extérieure, qui est passée de 3,3 milliards de dollars en 2007 à 3,9 milliards en 2009, pour atteindre 20 pour cent environ de son PIB.

Source : *Mozambique MDGs Progress Report 2010*.

Tableau 13 : Classement des pays d'Afrique par statut PPTTE (au 17 décembre 2010)

Pays ayant atteint le point d'achèvement (26)		
Bénin	Ghana	Rwanda
Burkina Faso	Guinée Bissau	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Libéria	Sénégal
Cameroun	Madagascar	Sierra Leone
RCA	Malawi	Tanzanie
République du Congo	Mali	Togo
RDC	Mauritanie	Ouganda
Éthiopie	Mozambique	Zambie
Gambie	Niger	
Pays en phase intérimaire (entre les points de décision et d'achèvement) (4)		
Tchad	Côte d'Ivoire	
Comores	Guinée	
Pays n'ayant pas atteint le point de décision (3)		
Érythrée	Somalie	Soudan

Source : FMI (2010) <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>.

Cible 8F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

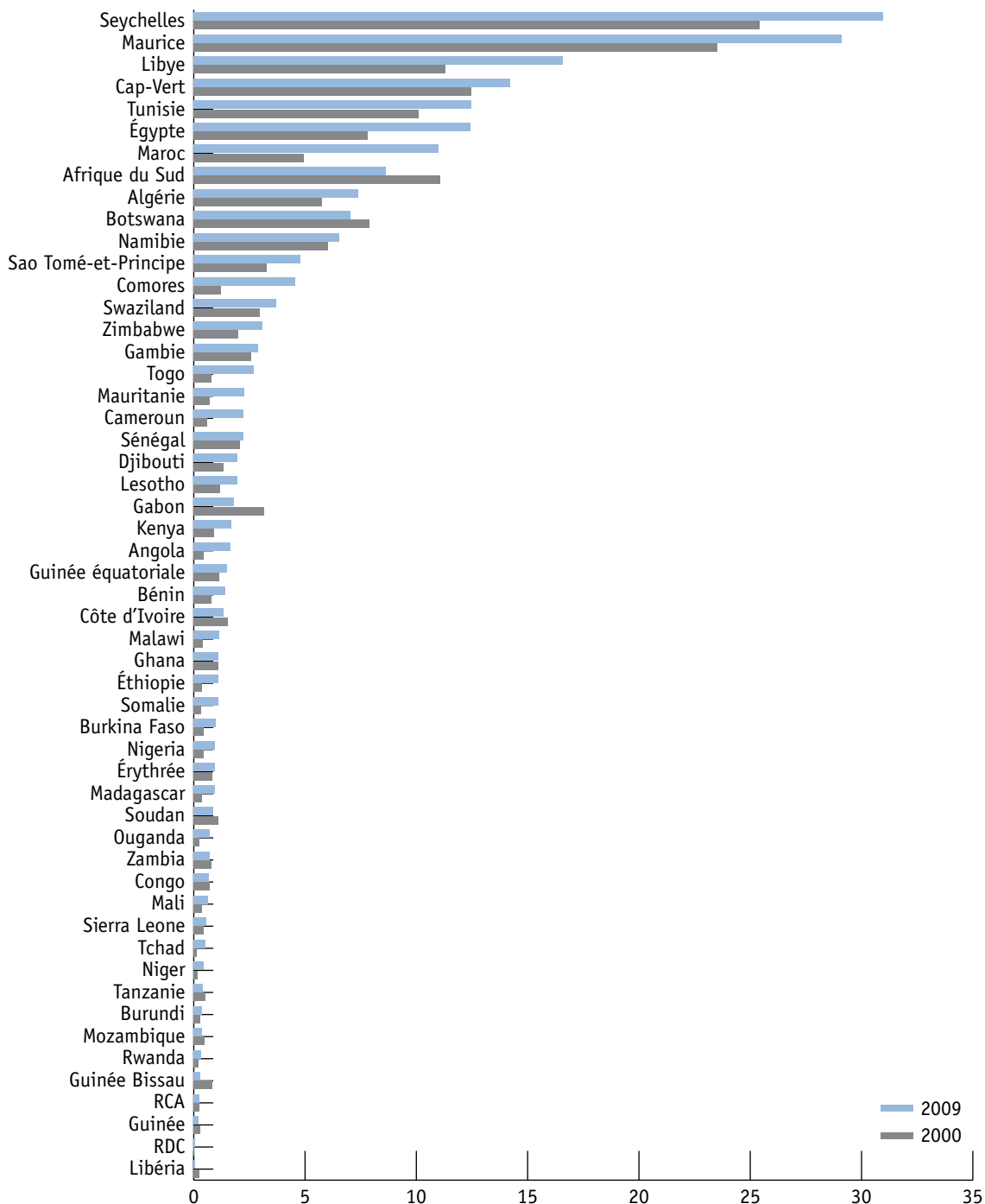
Indicateur 8.14: Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants

Il n'y a guère eu de changement en Afrique dans le nombre de lignes fixes par 100 habitants, entre 2000 et 2009. En 2010, le nombre de lignes fixes y était estimé à 1,6 pour 100 habitants, contre 1,5 en 2008 et 2009. La plupart des pays pour lesquels des données pertinentes sont disponibles n'ont enregistré que des augmentations marginales ou nulles à cet égard. Cette tendance s'est également

vérifiée sur le long terme, puisque le nombre de lignes téléphoniques fixes n'a augmenté que de façon modique entre 1990 et 2009. La lenteur de cette progression s'explique en grande partie par le coût élevé des lignes de téléphone fixes et par l'attractivité relative de la téléphonie mobile, qui continue à se développer très rapidement à l'échelle du continent.

Au niveau de cet indicateur, ce sont le Maroc, l'Égypte, la Tunisie, le Cap-Vert, la Libye, Maurice et les Seychelles qui ont obtenu les meilleurs résultats. En effet, ces 7 pays disposaient de plus de 10 lignes fixes pour 100 habitants en 2009 alors que 21 pays africains avaient moins d'une ligne fixe pour 100 habitants et 13 autres pays

Figure 54 : Nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants, 2000 et 2009



Source : données compilées à partir des données de l'UIT (mises à jour en 2010).

ont connu une baisse de ce taux entre 2000 et 2009 (*Figure 54*).

Indicateur 8.15 : Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants

Le nombre des abonnés à un service de téléphonie mobile a fortement augmenté entre 2000 et 2009 à l'échelle de l'Afrique. Les taux de pénétration du téléphone cellulaire mobile devraient atteindre 41 pour cent fin 2010, contre 32,1 pour cent en 2008 et 37,6 pour cent en 2009. Cette avancée de la téléphonie mobile est certes excellente, mais demeure très en deçà du taux de pénétration mondial de 76 pour cent.

Cependant, la moyenne continentale n'est pas représentative de l'ensemble des pays. En Libye et aux Seychelles, la plupart des habitants disposent d'une ou de plusieurs lignes de téléphonie mobile alors que l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Botswana, le Gabon et la Tunisie comptaient plus de 90 abonnés à un service de téléphonie mobile pour 100 habitants en 2009 (*Figure 55*). Il est intéressant de noter que trois de ces pays ont enregistré une diminution du nombre de lignes fixes entre 2000 et 2009, ce qui indique que le développement de la téléphonie mobile s'y est effectué aux dépens des lignes de téléphone fixes. En revanche, l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie avaient moins de 10 abonnés de téléphonie mobile pour 100 habitants en 2009.

L'usage du téléphone cellulaire mobile a eu des effets micro et macro-économiques positifs sur le développement. Dans les pays en développement, l'utilisation des téléphones mobiles induit une réduction des frais de transaction, génère de nouvelles opportunités d'emploi et contribue à la croissance économique. Cette constatation illustre les liens qui existent entre l'amélioration de

l'accès aux technologies et le relèvement accéléré du niveau de vie (*Encadré 8*).

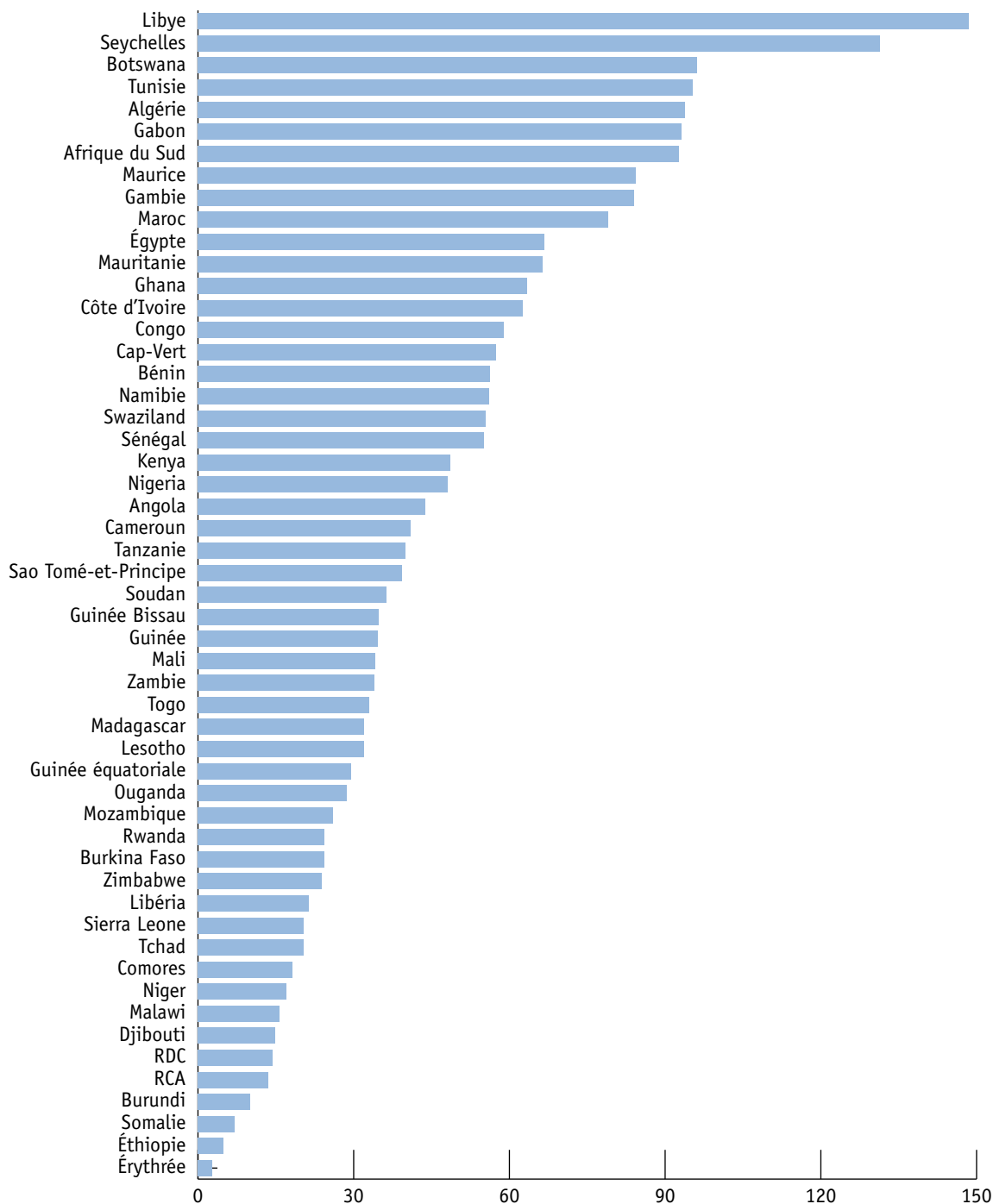
Indicateur 8.16 : Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants

En Afrique, l'utilisation d'Internet a connu une lente progression depuis 2000. Le taux de pénétration devrait, selon les prévisions, atteindre 9,6 pour cent fin 2010, en hausse par rapport aux taux de 8,8 pour cent en 2009 et 5,9 pour cent en 2008. Néanmoins, ce niveau reste bien en deçà de la moyenne mondiale de 30 pour cent, et de la moyenne de 21 pour cent obtenue dans les pays en développement.

Selon les données disponibles, le Maroc comptait en 2009 le plus grand nombre d'internautes, suivi de la Tunisie, du Cap-Vert, du Nigeria et de l'Égypte. Les pays d'Afrique où les internautes étaient les moins nombreux en 2009 étaient la Sierra Leone, la RCA, le Libéria, l'Éthiopie, le Niger et la Guinée (moins d'un internaute pour 100 habitants). Cette année-là, il n'y avait pas de données disponibles pour la RDC, l'Érythrée, les Seychelles et le Soudan. Néanmoins, le nombre d'utilisateurs d'Internet a augmenté entre 2000 et 2009 dans tous les pays pour lesquels des données existent dans ce domaine (*Tableau 14*).

Le taux de pénétration de l'accès à large bande en Afrique est fixe et inférieur à 1 pour cent, ce qui illustre les défis associés à la mise en place de l'accès haut débit et haute capacité à Internet. On peut noter, toutefois, que certains pays d'Afrique ont adopté une stratégie nationale d'accès à large bande instituant le droit légal d'accès au haut débit à certaines catégories de personnes. Les taux d'abonnement au service de téléphonie mobile à large bande sont estimés à 3,6 pour cent en

Figure 55 : Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants, 2009



Source : données compilées à partir des données de l'UIT (mises à jour en 2010).

Afrique contre 5,4 pour cent dans les pays en développement et 13,6 pour cent dans le monde. Il faut donc clairement déployer beaucoup plus d'efforts pour améliorer l'accès à l'Internet haut débit en Afrique, et le rendre abordable.

Encadré 8 : Gains socio-économiques générés par la téléphonie mobile au Kenya et en Tanzanie

Kenya : c'est en Afrique, et notamment au Kenya, que le marché de la téléphonie cellulaire mobile connaît l'essor le plus rapide au monde. Au cours des cinq dernières années, cette progression s'est effectuée à l'échelle du continent à un taux annuel de 65 pour cent, soit le double de la moyenne mondiale. Selon *l'Economic Survey 2005*, l'enquête économique pour 2005 publiée par le gouvernement kenyan, le secteur des petites entreprises, qui est le premier employeur du pays, avait créé 437 900 nouveaux emplois en 2004. Cette croissance a été, pour une bonne partie, imputée au boom de la téléphonie mobile dans le pays. En effet, il a été démontré que l'ajout de 10 lignes de cellulaire pour 100 habitants dans un pays en développement entraîne une augmentation moyenne de 0,6 pour cent de la croissance du PIB. Une part importante de cet essor découle de l'usage novateur de la technologie des téléphones mobiles par les entrepreneurs locaux.

L'accès aux informations relatives aux marchés, rendu possible grâce aux téléphones mobiles, a fourni aux communautés rurales de précieux renseignements sur les centres d'activité commerciale du pays. Par exemple, nombreux sont les pêcheurs africains qui vérifient aujourd'hui les cours du marché local de poisson sur leur téléphone mobile avant de décider du lieu de livraison de leurs prises du jour. La Kenya Agricultural Commodity Exchange (Bourse de produits agricoles du Kenya) diffuse désormais par texto (SMS) des renseignements mis à jour sur les cours des produits agricoles. Cela permet aux agriculteurs de connaître les cours des fruits et légumes d'une dizaine de marchés, et nombre d'entre eux ont ainsi quadruplé leurs gains du fait de disposer d'une telle information sur les acheteurs et les prix potentiels avant d'entreprendre le fatigant trajet vers les centres urbains pour vendre leurs produits.

Tanzanie : autre innovation unique par les pays en développement, le publiphone communautaire a permis d'introduire la téléphonie mobile dans les régions les plus pauvres d'Afrique. Ces appareils appartiennent à des entrepreneurs qui en assurent la gestion et achètent des temps d'utilisation qu'ils revendent ensuite à des habitants locaux ne possédant pas de mobile. Une enquête a récemment montré que 97 pour cent des tanzaniens ont aujourd'hui accès à un téléphone mobile grâce au publiphone communautaire, et ce, malgré l'absence d'infrastructure électrique dans une grande partie du pays. Les publiphones sont facilement exploitables dans les zones reculées, éloignées des lignes fixes les plus proches. Alimentés par un accumulateur de voiture ou une batterie solaire, ils fonctionnent indépendamment de l'existence d'un réseau électrique. La manière dont l'Afrique a su adapter la téléphonie mobile montre tout l'intérêt de communications mobiles peu onéreuses pour des populations représentant 1,4 milliard d'utilisateurs du téléphone portable dans les pays en développement.

Source : EPROM (2009).

Tableau 14 : Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants, 2000 et 2009

Pays	2000	2009	Pays	2000	2009
Sierra Leone	0,12	0,26	Namibie	1,64	5,87
RCA	0,05	0,51	Botswana	2,90	6,15
Libéria	0,02	0,51	Zambie	0,19	6,31
Éthiopie	0,02	0,54	Congo	0,03	6,66
Niger	0,04	0,76	Gabon	1,22	6,70
Guinée	0,10	0,94	Swaziland	0,93	7,60
Burkina Faso	0,08	1,13	Gambie	0,92	7,63
Somalie	0,20	1,16	Afrique du Sud	5,35	8,82
Tchad	0,04	1,50	Ouganda	0,16	9,78
Tanzanie	0,12	1,55	Kenya	0,32	10,04
Madagascar	0,20	1,63	Zimbabwe	0,40	11,36
Burundi	0,08	1,90	Algérie	0,49	13,47
Mali	0,14	1,92	Sénégal	0,40	14,50
Guinée équatoriale	0,13	2,13	Sao Tomé-et-Principe	4,64	16,41
Bénin	0,23	2,24	Maurice	7,28	22,51
Mauritanie	0,19	2,28	Égypte	0,64	24,26
Guinée Bissau	0,23	2,30	Nigeria	0,06	28,43
Mozambique	0,11	2,68	Cap-Vert	1,82	29,67
Djibouti	0,19	3,00	Tunisie	2,75	34,07
Angola	0,11	3,28	Maroc	0,69	41,30
Comores	0,27	3,59			
Lesotho	0,21	3,72			
Cameroun	0,25	3,84			
Rwanda	0,06	4,50			
Côte d'Ivoire	0,23	4,59			
Malawi	0,13	4,69			
Togo	1,91	5,38			
Ghana	0,15	5,44			
Libye	0,19	5,51			

Source : calculs basés sur des données de l'UIT (mises à jour en 2010).